VIDE GRENIER - Organisé par l'APEL

Gymnase de l'école - Accès par l'Avenue Dubrocq
64100 BAYONNE

Dimanche 7 Mars 2027 (9h-17h)

Règlement des exposants *(conditions d'inscription)*

ART 1 : Organisateur

Ce vide grenier est organisé par l'association des parents d'élèves (APEL) de l'école La Salle Saint Bernard de Bayonne. Pour toute question ou information merci de contacter Audrey au 06.76.88.44.55

ART 2 : Date et lieu

Le vide grenier se tiendra le Dimanche 7 mars 2027 au gymnase de l'établissement scolaire La Salle Saint Bernard : **Accès par l'Avenue Dubrocq**, grand portail situé en face du 70 avenue Dubrocq

ART 3 : Horaires d'ouverture au public

Le vide grenier est libre d'accès, il ouvrira ses portes au public de 9h à 17h. Une buvette est proposée. Des WC sont disponibles sur place.

ART 4 : Tarifs

Le droit de place s'élève à 8€ pour un emplacement de 2m de front et à 16€ pour 4m. Deux chaises sont fournies par emplacement. Possibilité de louer une table à 5 euros.

ART 5 : Modalités d'inscription

Pour pouvoir être exposant sur le vide grenier, vous pouvez vous inscrire en ligne directement sur https://www.helloasso.com/associations/apel-la-salle-saint-bernard-bayonne/evenements/le-vide-grenier-du-7-mars-2027

ou en envoyant par voie postale à APEL Vide Grenier, École et Collège La Salle Saint Bernard, 16 rue Antoine Labarthe, 64100 BAYONNE le dossier d'inscription complet, les justificatifs demandés ainsi que le règlement par *chèque à l'ordre de l'APEL La Salle Saint Bernard*

Pour que la demande d'inscription soit traitée, le dossier doit comprendre :

- *La réservation*
- *La déclaration sur l'honneur*
- *Le présent règlement faisant conditions d'inscription*
- *La photocopie de la carte nationale d'identité* recto/verso en cours de validité (le permis de conduire n'est pas accepté)
- Le chèque du montant total de la réservation établi à l'ordre de l'APEL La Salle Saint Bernard

ART 6 : Validation d'inscription

Toute réservation sera ferme et définitive, uniquement lorsque l'ensemble des pièces demandées dans l'art. 5 seront réceptionnées **et** que le paiement sera effectif. Une confirmation sera envoyée par sms.

ART 7 : Accueil et accès des exposants

L'accueil des exposants débutera à partir de 7h le dimanche au matin. L'accès des exposants se fera par le portail d'accès au gymnase situé sur Avenue Dubrocq.

ART 8 : Circulation et stationnement

Afin de faciliter l'installation des exposants, il sera possible de pénétrer au sein de l'établissement avec votre véhicule. Cet accès est limité au déchargement et au chargement des marchandises. Il sera toléré suivant les créneaux horaires suivant :

- Le matin de 7h à 8h15
- L'après-midi de 16h à 17h30

Aucun exposant ne pourra entrer avec son véhicule au-delà de 8h15 et avant 16h.

À 9h, l'ensemble des véhicules devront être stationnés en dehors de l'établissement.

ART 9 : Emplacement

Un placier effectue l'attribution des places selon un plan prédéterminé.

Tout emplacement non occupé à 8h30, sera considéré comme disponible, et pourra être attribué à un nouvel exposant, et ce sans pouvoir prétendre à un remboursement. Le rangement de l'emplacement est autorisé **à partir de 16h.**

ART 10 : Installation

Le déballage et l'installation débutera dès 7h. Les marchandises devront uniquement être exposées sur les tables fournies ou bien dans les limites de l'emplacement attribué, et en veillant à la sécurité de tous.

ART 11 : Responsabilité

Les vendeurs sont responsables de leur sécurité, de leurs installations et de leurs marchandises.

ART 12 : Vente prohibée

Aucune vente de nourriture, de boissons et d'articles neufs ne sera tolérée.

ART 13 : Contrôles

Chaque exposant doit pouvoir justifier de son identité en lien avec son inscription. Les marchandises peuvent faire l'objet d'un contrôle de la part de l'organisateur ou bien des autorités.

ART 14 : Infraction

Toute fausse déclaration lors de l'inscription, toute infraction constatée le jour de la manifestation, le non-respect de ce règlement, ou un comportement inapproprié, entraînera l'exclusion immédiate du contrevenant. D'éventuelles poursuites pourront être engagées et aucun remboursement ne pourra être réclamé.

ART 15 : Annulation du vide grenier

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le vide grenier en cas de force majeure ou d'insuffisance d'exposants.

ART 16 : Remboursement

Toute inscription est considérée comme ferme et définitive et ne pourra donc faire l'objet d'un quelconque remboursement.
Les seuls cas relevant de l'article 15 ouvrent droit au remboursement.

ART 17 : Respect et propreté

L'exposant s'engage à respecter les lieux et à ne pas les endommager. Aussi il s'engage à laisser les lieux propres en quittant son emplacement.

Date :

Signature précédée de la mention Lu et approuvé

Organisateur : Association _____ **Adresse :**

_____

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

se déroulant le _____ *à Ville :* _____

Je soussigné(e),

Nom : ……..…… Prénom ……..……. Né(e) le ……..……à Département : ……..……. Ville : …… Adresse : ……..……..…… CP ……..

Ville ……..……..

Tél. ……. Email : ……

Titulaire de la pièce d'identité N° ……...……..……..

Délivrée le ……..……..…… par ……..……

N° immatriculation de mon véhicule : ……..……...

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à …… le ……..……

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

OU

Organisateur : Association _____ **Adresse**

_____

ATTESTATION - INSCRIPTION

VIDE-GRENIERS

Personne morale

se déroulant le _____ *à Ville :* _____

Je soussigné(e),

Nom : ……..……. Prénom ……..……. Représentant la Société/Association/., *(Raison sociale)* : …… N° de registre du commerce/des métiers : …….. de …….. dont le siège est au *(adresse)*: …….. ayant la fonction de : …… dans la personne morale. Adresse du représentant : ……..……..…… CP …….. Ville ……..…….. Tél. ……. Email : …… Titulaire de la pièce d'identité N° ……...……..……..

Délivrée le ……..……..…… par ……..…….

N° immatriculation de mon véhicule : ……..……...

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à …… le ……..……

Signature

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation